

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2018

PRÉPARATION AU RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UE - (N° 1388)

Adopté

AMENDEMENT

N° 55

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Dans la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« au 30 mars 2019 »,

les mots :

« à la date du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. Il convient de se référer à la date effective du *Brexit*.